



Direction
Référence : EAU-AUT-24-0990
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de la Ville
de Wiltz
2, Grand-Rue
L-9530 Wiltz

Esch-sur-Alzette, le

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Immobilière Riverside S.A.
Objet	Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier «Op Bolicht» à Weidingen
Localité(s)	Weidingen
Commune(s)	Wiltz

Madame la Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés